ANNEXE 2

Département du Gers:

32 communes sur le département du Gers (32) :

- Beaumarchés,
- Castex d'Arrmagnac,
- Caumont,
- caupenne d'Arrmagnac
- Couloumé-Mondebat,
- Estang,
- Lanne Soubiran,
- Lasserade,
- Laujuzan,
- Le Houga,
- Lelin-Lapujolle,
- Louslitges,
- Loussous-Débat,
- Magnan,
- Mauléon d'Armagnac,
- Maulichères,
- Maupas,
- Monguilhem,
- Monlezun d'Arrmagnac,
- Mormès,
- Panjas,
- Perchède,
- Peyrusse-Vieille,
- Riscle,
- Saint Germé,
- Saint Griède,
- Saint Martin d'Armagnac,
- Saint Mont,
- Sarragachies,
- Tarsac,
- Termes d'Armagnac,
- Toujouse.

Département des Hautes-Pyrénées

9 communes sur le département des Hautes-Pyrénées (65) :

- Caussade-Rivière,
- Estirac,,
- Hagedet,
- Lascazères,
- Madiran,
- Maubourguet,
- Sombrun,
- Soublecause,
- Villefranque.

Département des Pyrénées-Atlantiques

6 communes sur le département des Pyrénées-Atlantiques (64) :

- Bétracq,
- Corbère-Abarès,
- Lasserre,
- Moncaup,
- Monpezat,
- Séméacq-Blachon.

Vu pour être annexé à mon arrêté du : - 7 AOUT 2014

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Alain CHARRIER